

## **BAREMES AGENCE**

### ▪ **VENTES**

Notre agence applique en majorité des honoraires à la charge de l'acquéreur dont voici le détail:

Montant de la transaction	En cas de mandat simple	En cas de mandat exclusif
Jusqu'à 150 000 €	8 % TTC	7 % TTC
De 150 001 € à 500 000 €	6 % TTC	5 % TTC
De 500 001 € à 2 000 000 €	5 % TTC	4 % TTC
Au-delà de 2 000 000 €	4 % TTC	4 % TTC
Terrains	6 % TTC	6 % TTC
Locaux commerciaux (droit au bail, fond de commerce et murs)	10 % TTC	10 % TTC

### ▪ **ESTIMATIONS / EVALUATIONS**

Nos estimations sont gratuites

### ▪ **GESTION**

Les honoraires de gestion sont de 5% HT, soit 6% TTC (TVA 20%) du montant du loyer brut.

Le montant des honoraires de location pour le locataire correspond à 1 mois de loyer – 5€.

Le montant des honoraires de location pour le propriétaire correspond à 1 mois de loyer.

**Selon la réglementation en vigueur :**

- Les honoraires de négociation et d'entremise sont à la charge exclusive du bailleur.
- Les honoraires de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail sont partagés entre le bailleur et le locataire. La part du locataire est plafonnée par décret à 10 € du m<sup>2</sup> de la superficie du logement (pour chaque lot voir détail sur fiche produit).
- Les honoraires d'état des lieux sont partagés entre le bailleur et le locataire. La part du locataire est plafonnée par décret à 3 € du m<sup>2</sup> de la superficie du logement.